



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

-Info PV Commission de Discipline du 15.04.2026

-PV Commission de Prévention Médiation & Education du 10.04.26

- PV Commission des Statuts et Règlements du 14.04.2026

-PV Commission d'Organisation des Compétitions du 13.04.2026

-PV Commission d'Organisation des Compétitions du 16.04.2026

- PV Commissions des Délégués du 27.01.26 et 14.03.2026

--PV Commissions restreintes de Foot Animation du 13.04.26 et du 16.04.26

-Calendrier formations techniques 2025/2026

RAPPEL FMI - FIN DE DISPONIBILITE

DES VERSIONS HISTORIQUES

Les versions historiques de la WebApp FMI, à savoir la version 3.9 ainsi que la version 4.0.10, seront prochainement inutilisables

A compter de maintenant, l'ensemble des clubs doit impérativement utiliser la version 5 de la WebApp FMI, et plus précisément la version 5.0.16

Nous vous remercions par avance de bien vouloir en prendre note afin d'anticiper cette transition et d'assurer la continuité des usages dans les meilleures conditions

ANS-PSF

La campagne 2026 des Projets Sportifs Fédéraux est lancée.

Les clubs peuvent **dès maintenant et jusqu'au jeudi 30 avril** déposer un dossier pour bénéficier d'une aide financière de l'Agence Nationale du Sport.

Nous vous rappelons également que lors de la saisie de votre dossier, il vous sera demandé de renseigner un code de subvention : pour les clubs du District, ce code est le **1126**.

Il est indispensable de mettre à jour votre Compte Asso avant de déposer une demande.



DERNIER RELEVÉ COMPTA

Le relevé N°56 du 30/03/.2026 est disponible.

Date d'échéance de paiement :
le **SAMEDI 18 AVRIL 2026**

Ce relevé peut être réglé au District par chèque envoyé à MONTRY, par virement (N° du club obligatoire en libellé) ou par prélèvement sur autorisation écrite envoyée à la comptabilité

FINALES FOOT ANIMATION ET FEMININES

Samedi 2 mai 2026

à **Servon & Trilport**

Finales Foot Passion :

- U11 & U13 —> Servon
- U11 F & U13 F —> Trilport

Dimanche 3 mai 2026

à **Lésigny**

Finales Féminines :

- Foot à 8
- Foot à 11

Vendredi 8 mai 2026

à **Roissy-en-Brie**

Finales Challenges 77 :

- U10
- U12

Finales des Critériums Féminins à 8

JOURNEE

NATIONALE DES DEBUTANTS 2026 U6G/U7G et U6F à U9F

Le District donne rendez-vous à tous les jeunes licencié(e)s du département pour l'un des temps forts de la saison : la Journée Nationale des Débutants

Samedi 13 juin 2026
à Villeparisis

Cette journée, dédiée aux plus jeunes footballeurs et footballeuses, sera placée sous le signe du **jeu, du partage et de la convivialité**. L'objectif : permettre aux enfants de clôturer la saison dans une **ambiance festive et 100% football**, entourés de leurs éducateurs, dirigeants et familles.



Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

⚠ Nous vous rappelons que les SMS ne sont pas pris en compte : en cas de besoin, il est impératif de contacter la permanence exclusivement par téléphone.

**RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures
- le dimanche de 9 heures à 18 heures**

Permanence du weekend 18 & 19 avril 2026



Mme Nathalie LECLERCQ
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSIONS

Mardi 21 avril 2026

Commission des Statuts et
Règlements

-
18H00

Mercredi 22 avril 2026

Commission de Discipline

-
16H00

LE MEE

COMMISSION

Lundi 20 avril 2026

Commission d'Organisation des
Compétitions

-
14H30

Jeudi 23 avril 2026

Commission Appel Disciplinaire

-
18H30



CHALLENGE FUTSAL ESPOIRS FEMININS 2025/2026



CATEGORIES	U9 F	U11 F	U13 F	U15 F	U18 F
Dates	Dimanche 10 Mai 2026	Dimanche 19 Avril 2026	Dimanche 26 Avril 2026	Samedi 25 Avril 2026	Samedi 25 Avril 2027
Durée	10h-14h	Journée Complète	Journée Complète	Matinée	Après-midi
Nb d'équipes	16	16	16	8	8
Lieu	MEAUX				

INSCRIPTIONS

Retour des inscription par mail à cbellegarde.district77@gmail.com avec en copie technique@seineetmarne.fff.fr
avant le 10 Avril 2026

CLUB:

Catégorie	Date	Nom de l'éducateur/éducatrice	Numéro de téléphone
U9F	10/05/2026		
U11F	19/04/2026		
U13F	26/04/2026		
U15F	25/04/2026		
U18F	25/04/2026		



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 15 avril 2026

[Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS](#)

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTION

**Match 53550124
Mormant 21 – RFC 22
U16 D2B du 15/03/2026**

REPRISE DE DOSSIER

**Match 53550207
Moret 21 – Ponthierry 21
U16 D2C du 29/03/2026**

**Match 54706433
Senart 24 – Nangis 21
U14 D4E du 28/03/2026**

**Match 53622666
US Vaires – Pays de Fontainebleau 22
U14 D1 du 21/03/2026**

**Match 54697586
Nangis 2 – Villiers 1
SENIORS D3D du 05/04/2026**

**Match 53549264
Bussy 21 – MCG 21
U18 D1 du 05/04/2026**

Match 55568168
Le Mee 21 – Vaires 77 22
U14 Coupe 77 du 04/04/2026

CHAMPIONNAT

Match 53547877
Roissy En Brie FC 22 – Bussy St Georges Fc 21
U14 D2B du 11/04/2026

Match 53542006
ASM Fertoise foot 1 – US Vaires 77
SENIOR D3B du 12/04/2026

Match 53545261
Es Saint Souplets 31 – Coulommiers Brie 31
Veterans D2 du 12/04/26

Match 54681646
Varennes FC 2 – Alliance 77 2
Seniors D4 du 12/04/2026

Match 53548414
Pontault Comb. Port 21 – Gretz Tournan Sc 22
U14 D3B du 11/04/26

Match 53550403
Villeparisis – Pontault
U18 D2 du 12/04/2026

Match 53540449
Chelles As 1 – Val d'Europe 2
Seniors D1 du 12/04/2026

Match 53540861
Coulommiers Brie F 1 – Quincy voisin FC Us 1
Seniors D2 du 12/04/2026

Match 53541026
Gretz Tournan Sc 3 – Nangis Es 1
Seniors D2 du 12/04/2026

Match 53549957
Avonnaise Us Foot 21 – Cesson Vsd Es 21
U18 D1 du 12/04/2026

Match 54696374
Pontault Comb Port 21 – Ent Plaine/Claye 24
U16 D3 du 12/04/2026

Match 53544258
Us Vaires 5 – Thorigny Fc 5
CDM D1 du 12/04/2026

Match 53540861
Coulommiers Brie – Quincy Voisins
Seniors D2A du 12/04/2026

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 53540441
Lognes 1 – Claye Souilly 2
SENIORS D1 du 22/03/2026

Match 53622667
Chelles 21 – Le Mee 21
U14 D1 du 22/03/2026

Match 54706068
Marles – Saint Thibault
U14 D4 du 21/03/202

Match 54748669
CJA 2 – Fertoise 1
SENIORS FUTSAL D2A du 22/03/2026

Match 53541038
Pontault Portg. 1 – St Thibault 1
SENIORS D2B du 29/03/2026

Match 55512938
Torcy 35 – Cosmo 77 35
45 ANS Coupe Comité du 08/03/2026



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du vendredi 10 avril 2026

Commission en Visioconférence

Président : Jean François DIDIER

Secrétaire de Séance : DENIS Jean-Marc

Présents : ROBY Jean-Marie, BESNARD Gilbert, LAZREG Mohamed, ADAM Claude.

Excusés : DA ROCHA Dominique, DEROZIER Jean-Claude, COLLUMEAU Patrick.

Présents :

- **PONTAULT COMBAULT PORTUGAIS**
- Mme CLAUDE Anne Marie – Secrétaire Générale
- M. ANTONIO Thierry – Responsable Technique
- **BRIARD SC**
- M. JARRY Benoit – Référent Projet Club

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

NOUVEAUTE

Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :

- **L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),**
- **Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,**
- **Toute situation particulière nécessitant un signalement,**

Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 54697583 PONTAULT COMBAULT PORT 2 – BRIARD SC 2 – SENIORS D3D du 19/04/2026 à 15h00

La Commission,

Considérant que la rencontre initiale a été reporté suite aux incidents s'étant déroulés lors du match de l'équipe 1 la semaine précédente,

Considérant après échanges avec les représentants des deux clubs qu'il convient de lier cette rencontre à celle décidé à huis clos de l'équipe 1 par la Commission de Discipline,

Considérant que la Commission de désignation de la CDA, conformément à la règle dans cette division, a désigné un (1) Arbitre officiel et qu'il a été désigné un (1) Délégué officiel,

Décide et demande :

- Que la rencontre se déroulera à huis clos sur les installations du District le 19/04/2026 à 15h00,

- La désignation d'un (1) Arbitre assistant officiel à la charge du club de PONTAULT COMBAULT PORT et d'un (1) Arbitre assistant officiel plus un (1) Délégué officiel supplémentaire à la charge du club de BRIARD SC,
- Demande au club de PONTAULT COMBAULT PORT la présence de son Référent Prévention Sécurité ou de son représentant,
- Que les deux clubs devront faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants présents pour la rencontre au secrétariat administratif du District le vendredi précédent la rencontre, soit le 17/04/2026, à 12h au plus tard. RSG District Article 40.6 et 13.5. (Au maximum : Liste des 14 joueurs et des 4 dirigeants).

Match n° 53540999 PONTAULT COMBAULT PORT 1 – BRIARD SC 1 – SENIORS D2B du 26/04/2026 à 15h00

La Commission,

Considérant que la rencontre du 08/02/2026 a été l'objet d'incidents,

Considérant que cette rencontre a fait l'objet d'un traitement en instruction par la Commission de Discipline,

Considérant que cette Commission au regard des incidents a décidé que cette rencontre était à rejouer et qu'elle se déroulerai à huis clos sur les installations du District,

Considérant après échanges avec les représentants des deux clubs que ceux-ci sont en accords avec la décision,

Considérant que la Commission de désignation de la CDA a procédé à la désignation d'un (1) Arbitre officiel et qu'il a été désigné un (1) Délégué officiel,

Décide et demande :

- Confirme que la rencontre se déroulera à huis clos sur les installations du District le 26/04/2026 à 15h00,
- La désignation d'un (1) Arbitre assistant officiel à la charge du club de PONTAULT COMBAULT PORT et d'un (1) Arbitre assistant officiel plus un (1) Délégué officiel supplémentaire à la charge du club de BRIARD SC,
- Demande au club de PONTAULT COMBAULT PORT la présence de son Référent Prévention Sécurité ou de son représentant,
- Que les deux clubs devront faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants présents pour la rencontre au secrétariat administratif du District le vendredi précédent la rencontre, soit le 24/04/2026, à 12h au plus tard. RSG District Article 40.6 et 13.5. (Au maximum : Liste des 14 joueurs et des 4 dirigeants).

Hors la présence des représentants des équipes concernées :

Match n° 53549910 GRETZ TOURNAN SC 21 – CESSON VSD ES 21 – U16 D1 du 26/04/2026 à 10h00

La Commission,

Considérant que le match aller du 23/11/2025 a fait l'objet d'incidents graves,

Considérant que cette rencontre a été traitée en Commission de Discipline,

Considérant que des sanctions importantes ont été décidées et qu'il a été décidé que la rencontre retour se déroulera à huis clos sur les installations du District

Considérant après échanges téléphoniques avec les deux Présidents que ceux-ci sont en accord avec la décision,

Considérant que la Commission de désignation de la CDA a procédé à la désignation d'un (1) Arbitre officiel et qu'il a été désigné un (1) Délégué officiel,

Décide et demande :

- **Confirme que la rencontre se déroulera à huis clos sur les installations du District le 26/04/2026 à 10h00,**
- **La désignation d'un (1) Arbitre assistant officiel à la charge du club de GRETZ TOURNAN et d'un (1) Arbitre assistant officiel plus un (1) Délégué officiel supplémentaire à la charge du club de CESSON VSD,**
- **Demande au club de GRETZ TOURNAN la présence de son Référent Prévention Sécurité ou de son représentant,**
- **Que les deux clubs devront faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants présents pour la rencontre au secrétariat administratif du District le vendredi précédent la rencontre, soit le 24/04/2026, à 12h au plus tard. RSG District Article 40.6 et 13.5. (Au maximum : Liste des 14 joueurs et des 4 dirigeants).**

Match n° 53549953 MITRY COMPANS GOELLY 21 – CESSON VSD ES 21 – U18 D1 du 26/04/2026 à 12h00

La Commission,

Considérant que le match aller a fait l'objet d'incidents et d'un arrêt momentané de la rencontre,

Considérant que cette rencontre a été traitée en Commission de Discipline et que celle-ci a pris des sanctions importantes,

Considérant que le dossier a été transmis à la CDPME pour traitement,

Considérant après échanges téléphoniques avec les Présidents des deux clubs que ceux-ci conviennent que la sécurisation de la rencontre est importante,

Considérant que la commission de désignation de la CDA a désigné un (1) Arbitre central officiel et qu'il a été désigné un (1) Délégué officiel,

Considérant que la Commission de discipline a demandé la désignation de deux (2) Arbitres assistant officiel,

Considérant néanmoins qu'il convient de sécuriser au maximum la rencontre,

Décide et demande,

- **La désignation de deux (2) Arbitres assistant officiel à la charge du club de CESSON VSD ES,**
- **Au club de MITRY COMPANS GOELLY d'assurer la présence de son Référent Prévention Sécurité,**
- **Au club de MITRY COMPANS GOELLY d'informer sa Mairie de la rencontre pour qu'elle mandate sa Police Municipale et qu'elle en déclenche la présence,**
- **De déclarer la rencontre à la cellule de veille.**

- QUE CETTE RENCONTRE SE DEROULERA AVEC UTILISATION DE LA CAMERA DE POITRINE POUR L'ARBITRE CENTRAL.



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 14 avril 2026

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Christophe LE MINOUX - Alain PARENT - Laurent SABOTIER

Absente excusée : Patricia GUILIANI - Nathalie LECLERCQ

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISE DE DOSSIER

MATCH 53540848

QUINCY V. 1 – VAIRES 1

SENIORS D2A DU 15/03/2026

Demande d'évocation du club de **QUINCY VOISINS** en date du 31/03/2026, concernant M. NKOUNDJA MBONG Yasid de VAIRES, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Considérant que le club de VAIRES a transmis ses observations dans les délais impartis

Considérant qu'il ressort des éléments indiqués par Quincy que M. NKOUNDJA MBONG Yasid aurait occupé les fonctions d'arbitre assistant lors de la rencontre susvisée, sous une identité différente,

Considérant que le club indique que le joueur n'a pas joué le match ni été présent sur la FMI, et que c'est bien la personne inscrite sur la FMI qui a tenu le rôle d'arbitre assistant

Considérant que le motif invoqué ne permet pas de recourir à l'évocation, celle-ci ne concernant que les joueurs

Considérant que le club de Quincy allègue une possible fraude relative à l'identité de l'arbitre assistant désigné lors de la rencontre susvisée ;

Par ces motifs,

La Commission demande au club de Quincy de bien vouloir transmettre, pour le lundi 20/04/2026, l'ensemble des éléments factuels et justificatifs en sa possession de nature à caractériser la fraude alléguée sur l'identité de l'arbitre assistant.

MATCH 54696545

NANDY 22 – COMBS 21

U16 D3D DU 05/04/2026

Demande d'évocation du club de SERVON concernant la rencontre en référence pour suspicion de feuille de match de complaisance

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,
Considérant que les clubs de NANDY et COMBS ont transmis leurs observations dans les délais impartis,
Considérant que le club de SERVON suppose un arrangement entre les deux clubs concernant le nombre de buts de la rencontre
Considérant que les éducateurs des 2 équipes confirment dans leur rapport l'exactitude des informations portées sur la FMI
Considérant qu'en cas d'égalité de points à l'issue de la compétition entre 2 équipes, elles sont départagées par le résultat des rencontres les ayant opposées,
Considérant que la possible modification du résultat de la rencontre, telle qu'évoquée, n'était de nature à procurer aucun avantage sportif ou réglementaire au regard des dispositions en vigueur ;
Considérant qu'il n'existe pas de preuve formelle de la modification du résultat,
Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District art 14.2

Débit SERVON : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53541984

ASM FERTOISE 1 – PLAINE FRANCE 1

SENIORS D3B DU 05/04/2026

Observations d'après match du club de PLAINE DE FRANCE concernant la non-conformité de la FMI

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Considérant que pour être recevable une réclamation d'après match doit être nominale et motivée, au sens des dispositions prévues pour les réserves.

Le non-respect des formalités relatives à la formulation et au dépôt de la réclamation entraîne son irrecevabilité.

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District art 30bis

Débit PLAINE DE France : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CHAMPIONNAT

MATCH 54705637

ST MARD 21 – CHELLES 22

U14 D4A DU 11/04/2026

Réserves du club de ST MARD concernant les joueurs de CHELLES susceptibles d'avoir pris part à la dernière rencontre en équipe supérieure

Réclamation d'après match concernant le nombre de joueurs ayant effectué plus de 10 matchs en équipe supérieure

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Concernant les réserves, l'équipe supérieure disputant une rencontre U14 D1 contre VAIRES le même jour (11/04/2026), celles-ci sont non fondées

Concernant la réclamation d'après match, après vérification, sont inscrits sur la FMI 3 joueurs ayant participé à plus de 10 rencontres en équipe supérieure

DIABY Lassina (16 matchs)

DIANGO ILENGO Mankele (16 matchs)

LOPES Ilan (18 matchs)

Réclamation non fondée

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District art 7.7 et 7.10

Débit ST MARD : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53547877

ROISSY 22 – BUSSY 22

U14 D2B DU 11/04/2026

Réserves du club de BUSSY, portant sur le nombre de joueurs mutés hors période du club de ROISSY inscrits sur la FMI

La Commission,

Hors la présence de Laurent SABOTIER

Jugeant en 1ère instance,

Pris connaissance des réserves confirmées de BUSSY pour les dire recevables en la forme,

Considérant que sont inscrits sur la FMI :

KSOUROU Eliyas (enregistrement le 29/01/2026) MH

SANHEIRO CARDOSO Tiago (enregistrement le 11/09/2025) MH

Considérant que l'équipe de ROISSY a fait participer 2 joueurs mutés hors période alors que cette catégorie n'autorise que 1 joueur muté hors période

Par ces motifs

Donne match perdu par pénalité à ROISSY 22 (- 1 point ; 0 but) et en attribue le gain (3 points ; 3 buts) à l'équipe de BUSSY 22

Débit ROISSY : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53546150

VFFA77 32 – CHELLES 32

VETERANS D3B DU 12/04/2026

Réserves du club de PONTAULT PORT, concernant la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de CHELLES, concernant le nombre de joueurs ayant disputé plus de 10 matchs en équipe supérieure

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant que les réserves ou réclamations ne peuvent être déposées que par les clubs ayant participé à la rencontre

Considérant que le motif invoqué ne peut être retenu comme motif d'évocation

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District art 30bis et 30ter

Débit PONTAULT PORT : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53550220

FONTAINEBLEAU 22 – SENART MOISSY 23

U16 D2C DU 22/03/2026

Demande d'évocation du club de NANDY, concernant le nombre de joueurs de FONTAINEBLEAU susceptibles d'avoir participé à plus de 10 rencontres en équipe supérieure

La Commission,

Considérant, conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, que

« l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match
- d'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements
- d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure du Certificat International de Transfert
- d'infraction à l'article 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Considérant de ce fait que le motif invoqué ne peut permettre de recourir à l'évocation, dit celle-ci irrecevable et confirme le résultat acquis sur le terrain.

RSG District art : 30ter

Débit NANDY : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53550221

FONTAINEBLEAU 22 – VAUX ROCHETTE 21

U16 D2C DU 12/04/2026

Demande d'évocation du club de NANDY, concernant le nombre de joueurs de FONTAINEBLEAU susceptibles d'avoir participé à plus de 10 rencontres en équipe supérieure

La Commission,

Considérant, conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, que

« l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match
- d'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements
- d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure du Certificat International de Transfert
- d'infraction à l'article 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Considérant de ce fait que le motif invoqué ne peut permettre de recourir à l'évocation, dit celle-ci irrecevable et confirme le résultat acquis sur le terrain.

RSG District art : 30ter

Débit NANDY : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53542006

ASM FERTOISE 1 – VAIRES 2

SENIORS D3B DU 12/04/2026

Demande d'évocation du club de VAIRES, concernant le joueur GUILLOTEAU Stéphane de ASM FERTOISE susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission en informe le club de ASM FERTOISE et demande ses observations pour le 20/04/2026

COUPE

MATCH 55513038**VAIRES77 1 – FONTENAY TRES 1****COUPE CRIT FEM SENIOR DU 31/03/2026**

Réclamation d'après match du club de FONTENAY TRESIGNY, par courriel en date du 01/04/2026 concernant la participation de joueuses U16 (point 1), ainsi que la suspicion de participation d'une joueuse prénommée NOUR, non inscrite sur la FMI (point 2)

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Point 1 :

Considérant que le club de VAIRES a transmis ses observations dans les délais impartis

Considérant après vérification que le club de VAIRES a fait participer la joueuse INJAI Nafissatou possédant une licence U16F sans cachet de surclassement

Par ces motifs

Donne match perdu à VAIRES 1 et qualifie l'équipe de FONTENAY TRES 1 pour le tour suivant

Règlement Coupe CRIT FEM art 8

Débit VAIRES : 43,50 €

Point 2 :

La Commission convoque en urgence pour sa réunion du 21/04/2026 à 19h30 à MONTRY

Du club de VAIRES

GDAIEM Chamseddine, arbitre bénévole

YABALA Doury Clifton, arbitre assistant

ABDESLAM Nour, joueuse

BOUHADJEB Soukeina, joueuse

SEROUART Florian, éducateur

Du club de FONTENAY TRESIGNY

SUZAN Livie, capitaine

NETO Antonio, arbitre assistant

PADILLA Franck, éducateur

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 55568170**VAUX ROCHETTE 21 – CHELLES 21****COUPE 77 U14 DU 04/04/2026**

Demande d'évocation du club de VAUX LA ROCHETTE en date du 04/04/2026 concernant le joueur M. BERTHEUX Nohan de CHELLES, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

La Commission agissant sur le fondement de l'Article 187.2 des RG de la FFF,

Considérant que le joueur BERTHEUX Nohan a été sanctionné d'un match ferme de suspension pour 2ème récidive par la Commission de Discipline réunie le 25/03/2026 avec date d'effet au 30/03/2026, décision publiée sur FootClubs le 27/03/2026 et non contestée dans les délais et confirmée lors de la réunion du 08/04/2026,

Considérant qu'entre le 30/03/2026 (date d'effet de la sanction) et le 04/04/2026 (date de la rencontre en rubrique) l'équipe CHELLES 21 n'a pas disputé de rencontre officielle,

Considérant que le joueur supra a participé à cette rencontre, ne purgeant donc pas son match de suspension,

La Commission donne match perdu à l'équipe de CHELLES 21, qualifie l'équipe de VAUX ROCHETTE 21 pour le tour suivant,

De plus la Commission inflige au joueur supra un match de suspension à compter du 20/04/2026 pour avoir joué en état de suspension.

Règlements du District art. 21 et 40.1

- Débit de CHELLES : 43.50€ + 70€,

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CONVOCAATION

MATCH 54681548

COULOMMIERS 2 – VFFA77 3

SENIOR D4B DU 22/03/2026

Demande d'évocation du club de VFFA77 en date du 24/03/2026, concernant le joueur M. NGONDA LENGI Rodney de COULOMMIERS, inscrit le même jour sur les FMI des matchs Seniors D4 et Seniors D2

Considérant que le club de COULOMMIERS a transmis ses observations dans les délais impartis

La Commission convoque pour sa réunion du 21/04/2026 à 19h00 à MONTRY

M. FIGARO Mack Levenson, arbitre officiel de la rencontre D2 Brie 1 – Coulommiers du 22/03/2026

M. DOOLAEGHE Dylan, arbitre officiel de la rencontre D4 en objet

Du club de VFFA 77 :

LAGARDE Joris, capitaine

LAGARDE Maxence, arbitre assistant

BELTZER Timothé, éducateur

Du club de COULOMMIERS :

NGONDA LENGI Rodney, joueur

NGALEU MENYE MALLA Yanis, joueur

MUSLIJA Elton, capitaine

CHADLI Yassine, arbitre assistant

MATCH 53548393

FONTAINEBLEAU 23 – BOIS LE ROI 21

U14 D3C du 21/03/2026

Demande d'évocation du club de FONTAINEBLEAU en date du 24/03/2026, concernant le joueur PAOLINI Mylan, susceptible d'avoir participé à la rencontre en lieu et place du joueur M CAMUS GIAIME Gabriel de BOIS LE ROI

Considérant que le club de BOIS LE ROI a transmis ses observations dans les délais impartis

La Commission convoque pour sa réunion du 05/05/2026 à 19h au Mée

Du club de FONTAINEBLEAU :

PEREIRA Johan, arbitre bénévole

TRANCY Thomas, arbitre assistant

JAMET Théo, délégué

BENHAMED Bilal, éducateur

Du club de BOIS LE ROI :

PAOLINI MOURY Mylan, joueur

CAMUS GAIME Gabriel, joueur

DE MELO Gabriel, arbitre assistant

LAINE Guillaume, délégué

JAMET Pierre, éducateur

TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

GRETZ TOURNAN

Tournois U6, U9 et U11 du 01 mai 2026

Validés sous réserves de la disponibilité des installations



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du lundi 13 avril 2026

Président de séance : M. André ANTONINI

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie GENTILS

Présents : Ms., Sébastien PICCA, Jean-Marie RENAUD (CD),

Absents excusés : Mme Monique MACHO, M. OFFREDI Jean-Claude

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

* **Contrôle** des feuilles de matchs

* **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.

* **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.

* **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
54691112	12/04/26	CRIT 55 ANS Poule A	CHEMINOTS EST PARIS 40	MOUSSY NEUF 40
54750157	12/0426/	CRTI 55 ANS Poule B	ES ST SOUPPLETS 40	ENT FERTE/CHANGIS 40
55274453	12/04/26	CRIT U15 à 8	FRAT ESBLY FOOT 2	FC COSMO 77 1
54743047	11/04/26	SENIORS FUTSAL D1	CHESSY ACADEMY 1	JOLIOT GROOM'S 2

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

Rappels :

- 1) Pour les plateaux des catégories U6/U7 et U8/U9, il est rappelé au club organisateur de ne pas oublier de transmettre la feuille d'organisation précisant le nom des équipes avec le nombre de joueurs pour chacune d'entre elles

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
55126399	04/04/26	CRIT FEMININS U9 Poule A	STFC/TORCY 31	COMBS LA VILLE 31
55124495	04/04/26	CRIT FEMININS U13 Poule D	PRESLES EN BRIE 1	DAMMARIE LES LYS 1

MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :

Considérant la non-réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
55129667	28/03/26	CRIT ESPOIR U10 Poule E	BUSSY ST GEORGES 23	FCLPV 2155
55129870	28/03/26	CRIT ESPOIRS U10 Poule J	MAGNY LE HONGRE 21	BUCCEENNE AS 21
55129991	27/03/26	CRIT ESPOIRS U10 Poule M	CESSON VSD 23	EFSSM 21
55126377	28/03/26	CRIT ESPOIRS U11 Poule A	COLLEGIEN AS 1	VAL D'EUROPE FC 2
55127934	28/03/26	CRIT ESPOIRS U11 Poule N	ANNET S/MARNE 1	FCLPV 1
55128055	28/03/26	CRIT ESPOIRS U11 Poule O	VAUX LA ROCHETTE 2	LIEUSAIN AS 1
55128689	28/03/26	CRIT ESPOIRS U11 Poule W	AVONNAISE US 2	VARENNES FC 2
55130789	28/03/26	CRIT U11 EXC Poule G	LAGNY MESSAGERS 1	NOISIEL FA 1

PV du 09/02/26

MATCH 55127923 PLAINE DE France 1 – BRIE FC 2 CRIT ESPOIRS U11 Poule N du 24/01/26

Reprise du dossier

Lecture du mail du club de LA PLAINE DE FRANCE

***La commission annule l'amende**

PV du 07/04/26

MATCH 55126070 FONTENAY TRESIGNY 1 – MARLES SC 1 CRIT ESPOIRS U13 Poule M du 21/03/26

Reprise du dossier

Lecture du mail du club de FONTENAY TRESIGNY

***La commission annule l'amende**

MATCH 55162679 FONTENAY TRESIGNY 2 – MARLES SC 2 CRIT ESPOIRS U13 Poule N du 21/03/26

Reprise du dossier

Lecture du mail du club de FONTENAY TRESIGNY

***La commission annule l'amende**

FORFAITS

MATCH 55129211 MONTEREAU AS 32 – VAUX LA ROCHETTE 31 CRIT U9 EXC Poule N du 11/04/26

Lecture du courriel du club de MONTEREAU ASA

Considérant que l'équipe de VAUX LE PENIL 32 ne peut pas se déplacer pour la rencontre ci-dessous

Considérant que le mail a été envoyé le samedi 11/04/26 à 10H48

Par ces motifs,

La commission dit forfait non avisé pour l'équipe de VAUX LA ROCHETTE 31

MATCH 55123593 BRIE FC 22 – LOGNES US 23 CRIT ESPOIRS U12 Poule E du 11/04/26

Lecture du courriel du club de LOGNES US avisant du forfait de son équipe

*** 1er forfait avisé**

MATCH 55124329 VARENNES FC 21 – SAVIGNY LE TEMPLE 21 CRIT ESPOIRS U12 Poule L du 11/04/26

Lecture du courriel du club de SAVIGNY LE TEMPLE avisant du forfait de son équipe

*** 1er forfait avisé**

MATCH 55124102 PAYS DE FONTAINEBLEAU 23 – LOING FCI 22 CRIT ESPOIRS U12 Poule M du 11/04/26

Lecture du courriel du club d'OLYMPIQUE DU LOING avisant du forfait de son équipe

*** 3^{ème} forfait avisé entraînant le forfait général de l'équipe de l'OLYMPIQUE DU LOING 22**

MATCH 55124546 ROISSY EN BRIE 22 – LE MEE SPORTS 23 CRIT ESPOIRS U12 Poule N du 11/04/26

Lecture de la feuille de match

L'équipe de LE MEE SPORTS 23 ne s'est pas déplacée

* **1er forfait non avisé**

MATCH 55124908 COMBS LA VILLE CA 21 – CHAMPENOIS MV 21 CRIT ESPOIRS U12 Poule Q du 11/04/26

Lecture de la feuille de match

L'équipe de CHAMPENOIS MV 21 ne s'est pas déplacée

* **1er forfait non avisé**

MATCH 55122681 US VAIRES 77 22 – LAGNY MESSAGERS US 21 CRIT U12 EXC Poule C du 11/04/26

Lecture du courriel du club de LAGNY MESSAGERS avisant du forfait de son équipe

* **3^{ème} forfait avisé entraînant le forfait général de l'équipe LAGNY SUR MARNE 21**

MATCH 55122741 VILLENOYS AC 21 – JOUARRE ASM 21 CRIT U12 EXC Poule E du 11/04/26

Lecture du courriel du club de JOUARRE ASM avisant du forfait de son équipe

* **1er forfait avisé**

MATCH 55125428 US VAIRES 77 2 – NOISIEL FA 1 CRIT ESPOIRS U13 Poule D du 11/04/26

Lecture de la feuille de match

L'équipe de NOISIEL FA 1 ne s'est pas déplacée

* **2^{ème} forfait non avisé**

MATCH 55121641 VAL D'EUROPE FC 1 – CHELLES AS 1 CRIT U13 EXC Poule B du 11/04/26

Lecture de la feuille de match

L'équipe de CHELLES AS 1 ne s'est pas déplacée

* **1^{er} forfait non avisé**

MATCH 55126802 US VAIRES 1 – MEAUX ACADEMY CS 1 CRIT FEMININ SENIORS Poule A du 14/04/26

Lecture du courriel du club de CS MEAUX ACADEMY avisant du forfait de son équipe

* **2^{ème} forfait avisé**

MATCH 54691714 MONTEREAU ASA 1 – CESSON VSD 40 CRIT 55 ANS Poule E du 12/04/26

Lecture du courriel du club de CESSON VSD avisant du forfait de son équipe

* **1er forfait avisé**

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	EQUIPES	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
OLYMPIQUE DU LOING	OLYMPIQUE DU LOING 22	CRIT ESPOIRS U12	Poule M	57 €
LAGNY SUR MARNE	LAGNY SUR MARNE 21	CRIT U12 EXC	Poule C	57 €

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS **CHAMPIONNATS / COUPES**

Week-end du 11 et 12 avril 2026

MATCH 54691110 ST MARS 40 – US VAIRES 77 40 CRIT 55 ANS Poule A du 12/04/26

Demande de modification de date par courriel du club de ST MARD pour disputer la rencontre le 26/04/26 au lieu du 12/04/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 18 et 19 avril 2026

MATCH 55123964 DAMMARTIN CS 2 – SENART MOISSY 1 CRIT. FEMININS U11 Poule B du 18/04/26

Demande de modification de date par FOOTCLUB du club de SENART MOISSU pour disputer la rencontre le 25/04/26 au lieu du 18/04/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55274444 JOURY YVRON 1 – MOUROUX CS 1 CRIT U15 à 8 du 18/04/26

Demande de modification de date par courriel du club de MOUROUX CS pour disputer la rencontre le 06/06/26 à 15H00 au lieu du 18/04/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 54691538 GRETZ TOURNAN 40 – ENT. PRESLES/CHEVRY 40 CRIT 55 ANS Poule D du 12/04/26

Demande de modification de date par courriel du club de PRESLES EN BRIE pour disputer la rencontre le 17/05/26 au lieu du 19/04/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 2 et 3 mai 2026

MATCH 55274452 MOUROUX CS 1 – FRAT. ESBLY FOOT 2 CRIT U15 à 8 du 02/05/26

Demande de modification de date par courriel du club de MOUROUX CS pour disputer la rencontre le 13/05/26 à 18H30 au lieu du 02/05/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

COMMISSION SPORTIVE

LOGNES – MEAUX
CRITERIUM U13 A 11 du 04/04/26

La Commission,

Après examen des éléments du dossier,

Considérant que le club de Lognes a formulé, en date du 30 mars, une demande de modification de la date de la rencontre initialement programmée le 2 mai, afin de la fixer au 4 avril ;

Considérant que le club de Meaux a donné son accord à cette modification le 1er avril ;

Considérant que le 2 avril, le club de Lognes est revenu sur sa demande initiale en indiquant ne plus souhaiter disputer la rencontre le 4 avril ;

Considérant que le club de Meaux n'a pas validé ce revirement, maintenant ainsi son accord sur la date du 4 avril ;

Considérant que la rencontre est en conséquence restée officiellement programmée au 4 avril ;

Considérant l'absence du club de Lognes à la date du 4 avril pour ladite rencontre ;

Considérant toutefois la nature de la compétition concernée, relevant du Football Animation, dont l'objectif principal est la pratique et le développement du jeu pour les jeunes joueurs, et non la stricte application de sanctions sportives ;

Considérant qu'il apparaît préférable, dans l'intérêt des jeunes licenciés, de privilégier la tenue effective de la rencontre plutôt qu'une décision réglementaire de match perdu ;

Par ces motifs,

Décide :

- **D'inviter les clubs de Lognes et de Meaux à convenir, d'un commun accord, d'une nouvelle date pour disputer la rencontre ;**
- **De fixer un délai raisonnable pour la reprogrammation de ce match ;**
- **À défaut d'accord entre les deux clubs dans ce délai, de prononcer la neutralisation de la rencontre.**

La Commission rappelle l'importance du respect des engagements pris entre clubs ainsi que des procédures de modification de calendrier.

COUPES U15F et U18F

MATCH 55566651

TORCY PVM 1 – EFSSM 1

COUPE 77 U15F du 04/04/26

Reprise du dossier :

Suite au mail envoyé le 10/04/2026,

considérant qu'aucun des deux clubs n'a fait parvenir de nouvelle proposition de date au plus tard le 13/04/2026,

Considérant que la rencontre ne peut pas se jouer après le 18/04/26 (date butoir)

Par ces motifs

la commission décide que la rencontre se déroulera le jeudi 16 avril 2026 à 19h30 à TORCY

Dates retenues pour la **Coupe 77 U18F et U15F** :

COUPE U18F

- Le dimanche 03/05/26 (finale)

COUPE U15F

- Le dimanche 03/05/26 (finale)

MATCHS REMIS SANS DATE

Seniors D1 Futsal :

- **54743039 Joliot Groom's 2 – Bs Academy 2 (du 21/03/26) reporté au 09/05/26**

CRITERIUM FEMININ U15 :

- **55124986 Ponthierry 1 – Dammarie Les Lys 1 (du 15/02/26) reporté au 26/04/26**



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 16 avril 2026

Présidence : Marcel CULEDDU

Secrétaire de séance : Sebastien PICCA

Présent(s) : Olivier FREMIOT - Bruno GLISE

Absent(s) Excusé(s) : Claude ADAM

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages de Coupes

*Feuilles de Match Manquantes

*Problème score & FMI

*Reports/Modifications

TIRAGES COUPES

Date de jeu :	19/04/2026	14/05/2026
Coupe 77 Seniors	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité Seniors	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 U18	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité U18	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 U16	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité U16	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 CDM	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité CDM	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 Vétérans	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité Vétérans	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 +45 ANS	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité +45 ANS	¼ de Finale	½ Finale

Date de jeu :	02/05/2026
Coupe 77 U15	½ Finale
Coupe Comité U15	½ Finale
Coupe 77 U14	½ Finale
Coupe Comité U14	½ Finale

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

ENVOI HORS DELAIS DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54686675	12/04/26	CDM	D2A	ANNET 5	FC MUSCLE 5	50€
53541023	12/04/26	SENIORS	D2B	EMERAINVILLE 1	OZOIR FC 2	50€
54681376	12/04/26	SENIORS	D4C	ALLIANCE 77 1	ENT FCE USCL 2	50€

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
53548503	11/04/26	U14	D3C	FONTAINEBLEAU 23	DAMMARIE FC 22	50€
54706573	11/04/26	U14	D4F	OL LOING 22	LE MEE 24	50€
53545441	12/04/26	VETERANS	D2C	LESIGNY 32	PONTHIERRY 31	50€
54685988	12/04/26	U18	D3B	VAL D'EUROPE 22	PONTAULT PORT 21	50€

Score transmis par l'arbitre officiel : 2-2

MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

RSG - Article 44.3 Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après une réclamation de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. (80€) du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
						80€

PROBLEME SCORE

54697601	12/04/26	SENIORS	D3D	VAUX ROCHETTE 1	PRESLES/VAL Y 1	
<i>Réception d'un courriel du club de Presles/Val Yerres indiquant une erreur concernant le score indiqué sur la FMI, à savoir 0 – 0.</i>						
<i>Considérant que le club de Presles/Val Yerres signale que ce score est erroné et que le score final de la rencontre est de 1 – 2 en sa faveur ;</i>						
<i>Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre confirme que le score final est bien de 1 – 2 et non de 0 – 0 ;</i>						
<i>Par ces motifs, la Commission entérine et enregistre le résultat de 1 – 2.</i>						

REPORTS/MODIFICATIONS **Toutes Compétitions District**

Coupe – Match sans date

Championnat - Match sans date

Week-end du 18 et 19 avril 2026

MATCH 54705650 ST MARD 21 – CHAMPS FFC 21 U14 D4A du 18/04/2026

16/04/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHAMPS FFC** pour disputer la rencontre le 25/04/2026 au lieu du 18/04/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ST MARD

MATCH 54706094 MARLES 21 – PRESLES RC 21 U14 D4D du 18/04/2026

14/04/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PRESLES** pour disputer la rencontre le 22/05/2026 à 20h00 au lieu du 18/04/2026 à 15h30

La date proposée pour la reprogrammation de la rencontre se situe au-delà de la dernière journée du championnat.

En conséquence, la demande ne peut pas être acceptée.

15/04/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PRESLES** pour disputer la rencontre le 25/04/2026 au lieu du 18/04/2026

Refus automatique : Cette demande n'a pas été validée dans les délais

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE MARLES (Messagerie officielle)

MATCH 54704949 GRETZ 1 – CHAMPS FFC 1 U15 D2B du 18/04/2026

16/04/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHAMPS FFC** pour disputer la rencontre le 25/04/2026 au lieu du 18/04/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE GRETZ TOURNAN

MATCH 55568216 CRECY FC 21 – PONTAULT UMS 21 COUPE 77 U18 du 19/04/2026

25/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CRECY FC** pour disputer la rencontre le 26/04/2026 au lieu du 19/04/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PONTAULT UMS

MATCH 55568227 LE MEE 2 – GRETZ TOURNAN 2 COUPE 77 SENIORS du 19/04/2026

13/04/2026-Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LE MEE** pour disputer la rencontre à 12H00 au lieu de 15H00

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

Horaire initial 15h00 Horaire demandé entre 13h00 et 17h30

Horaire demandé par le club de Le Mée : 12h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE GRETZ TOURNAN (15/04/2026)

MATCH 53541028 NANGIS 1 – PONTAULT PORT. 1 SENIORS D2B du 19/04/2026

13/04/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORTUGAIS** pour disputer la rencontre le 31/05/2026 au lieu du 19/04/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE NANGIS

La date proposée pour la reprogrammation de la rencontre se situe au-delà de la dernière journée du championnat.

En conséquence, la demande ne peut pas être acceptée.

Week-end du 25 et 26 avril 2026

MATCH 53622653 VAIRES 22 – MCG 21 U14 D1 du 26/04/2026

15/04/2026- Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre le 02/05/2026 à 11h30 au lieu du 25/04/2026 à 15H00

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE MCG

MATCH 54706544 GATINAIS VL 21 – BOIS LE ROI 21 U14 D3C du 25/04/2026

07/04/2026-Demande de modification de date par courriel du club de **BOIS LE ROI** pour disputer la rencontre à une autre date.

Le club de Bois le Roi étant à l'initiative de cette demande, il lui appartient de formuler des propositions de report au club adverse.

Informations transmises aux 2 clubs :

Dates communes restent disponibles pour les 2 équipes :

- Le 18/04/2026
- Le 01/05/2026 ou le 02/05/2026
- Ainsi que d'éventuelles dates en semaine, jours et horaires à définir

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE GATINAIS

MATCH 54706544 GATINAIS VL 22 – OL LOING 22 U14 D4F du 25/04/2026

02/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre le 02/05/2026 au lieu du 25/04/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE OL.LOING

MATCH 54687629 MOUROUX 31 – MORMANT FC 33 VETERANS D4B du 26/04/2026

16/03/2026-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MORMANT FC** pour disputer la rencontre à Mormant au lieu de Mouroux

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MOUROUX

MATCH 54696352 VAIRES 77 23 – PLAINE/CLAYE 24 U16 D3B du 26/04/2026

12/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre le 10/05/2026 au lieu du 26/04/2026

L'équipe de Plaine/Claye 24 ayant déjà une rencontre le 10/05/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

15/04/2026- Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre le 17/05/2026 au lieu du 26/04/2026

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE PLAINE/CLAYE

Sous réserve de l'accord de la Commission, tenant compte de l'article 10.5 du RSG – le Calendrier (.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 53541009 CRECY FC 1 – EMERAINVILLE FC 1 SENIORS D2B du 26/04/2026

15/04/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre le 08/05/2026 au lieu du 26/04/2026

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE EMERAINVILLE

Vendredi 01^{er} mai 2026

MATCH 54938970 VFFA 77 31 – ROISSY FC 31 VETERANS D1 du 01/05/2026

07/04/2026- Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VFFA** pour disputer la rencontre le 17/04/2026 à 20h30 au lieu du 01/05/2026 à 9H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ROISSY FC

Week-end du 02 et 03 mai 2026

MATCH 54687365 LCR ASLE 5 – BRAYTOIS 5 CDM D2B du 03/05/2026

26/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BRAYTOIS** pour disputer la rencontre le 19/04/2026 au lieu du 03/05/2026

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE LCR ASLE

MATCH 53546358 BAGNEAUX N. 31 – CRISENOY 31 VETERANS D3C du 03/05/2026

16/04/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX** pour disputer la rencontre le 29/04/2026 à 20h00 au lieu du 03/05/2026 à 09h30

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE CRISENOY

MATCH 54687781 CPSP 31 – MONTEREAU 31 VETERANS D4C du 03/05/2026

10/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre le 26/04/2026 au lieu du 03/05/2026

La nouvelle date du 26/04/2026 n'étant plus disponible pour le club recevant, cette demande ne pourra pas aboutir.

Les installations du club de **CPSP** n'étant pas disponibles le 03/05/2026, le club a obtenu le prêt d'une installation de repli, à savoir le stade G. Petitfrère à La Ferté-Gaucher.

Le propriétaire de l'installation ayant transmis son accord,

La Commission enregistre cette information et précise que la rencontre se déroulera au stade G. Petitfrère à La Ferté-Gaucher.

Vendredi 08 mai 2026

MATCH 56546328 BAGNEAUX N. 31 – MORET VENEUX 31 VETERANS D3C du 08/05/2026

01/04/2026- Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX NEMOURS** pour disputer la rencontre le 07/05/2026 à 20h00 au lieu du 08/05/2026 à 9H30

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE MORET VENEUX

Week-end du 09 et 10 mai 2026

Club de SERVON :

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Match n°53540468 Servon 1 – Senart Moissy 2 Seniors D1 du 10/05/2026

Considérant que l'équipe Seniors 1 de Servon bénéficie d'un horaire spécifique pour la saison (15h30 au lieu de 15h00),

Considérant l'application stricte de l'article 10.5 du RSG, l'horaire de la rencontre Seniors D1 doit être ajusté afin de respecter l'horaire officiel, soit 15h00 au lieu de 15h30.

Ajustements des rencontres précédant le match Seniors D1

1. **Match n°53696653 – Servon 21 / Melun FC 21 – U16 D3D**

Considérant la nécessité de respecter l'enchaînement des rencontres sur les installations, L'horaire est modifié à 13h00 au lieu de 13h30

2. **Match n°53545352 – Servon 31 / Nanteuil 31 – Vétérans D2B**

Considérant la même contrainte organisationnelle,

L'horaire est modifié à 11h00 au lieu de 11h15.

La Commission acte la reprogrammation des trois rencontres mentionnées ci-dessus.

Les nouveaux horaires sont désormais validés et effectifs.

MATCH 53547663 OZOIR FC 21 – LOGNES 21 U14 D2A du 09/05/2026

14/04/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LOGNES** pour disputer la rencontre le 07/05/2026 à 19h00 au lieu du 09/05/2026 à 15h30

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE OZOIR

MATCH 53544277 BRIE EST FC 5 – ST GERMAIN LAVAL 5 CDM D1 du 10/05/2026

09/04/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **ST GERMAIN** pour disputer la rencontre le 03/05/2026 au lieu du 10/05/2026

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE BRIE EST FC

MATCH 53550227 PONTIERRY 21 - BAGNEAUX 21 U16 D2C du 10/05/2026

23/12/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX NEMOURS** pour disputer la rencontre à St Pierre les Nemours au lieu de St Fargeau Ponthierry

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE PONTIERRY

MATCH 53550230 SENART M. 23 – VAUX ROCHETTE 21 U16 D2C du 10/05/2026

13/04/2026- Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SENART** pour disputer la rencontre le 19/04/2026 à 13h00 au lieu du 10/05/2026 à 12H00
EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE VAUX ROCHETTE

Week-end du 16 et 17 mai 2026

MATCH 53547669 VILLEPARISIS 21 – VFFA 77 21 U14 D2A du 16/05/2026

14/04/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 07/05/2026 à 20h00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30
EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE VFFA

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Considérant qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu sportif, notamment en matière d'accession ou de relégation ;

Considérant le nombre de descentes possibles de U14 R3 vers U14 D1, susceptible d'entraîner des descentes supplémentaires en cascade de D1 vers D2, de D2 vers D3 et de D3 vers D4 ;

Par ces motifs,

La Commission émet un avis défavorable.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION.

MATCH 53548512 COUNTRY ACAD. 21 – LIEUSAIN 22 U14 D3C du 16/05/2026

03/12/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 18/04/2026 à 13H00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30
EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE LIEUSAIN

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION.

23/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 02/05/2026 à 15h00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30
EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE LIEUSAIN

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION.

25/02/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15h30
ACCORD DU CLUB DE LIEUSAIN

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 53547051 MELUN FC 1 – BUSSY FC 1 U15 D1 du 17/05/2026

16/04/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MELUN FC** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu du 15h30

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

Demande en cours d'examen

MATCH 53546160 CHATELET 31 – CESSON VSD 31 VETERANS D3B du 17/05/2026

14/03/2026-Demande de modification de date d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 13/05/2026 à 20h00 au lieu du 17/05/2026 à 09h30

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 54685639 DAMMARIE FC 22 – PONTIERRY 22 U16 D3F du 17/05/2026

15/04/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre le 13/05/2026 à 17h30 au lieu du 17/05/2026 à 13h00

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

LA COMMISSION EMET UN AVIS FAVORABLE SOUS RESERVE DE L'ACCORD DU CLUB DE PONTIERRY

MATCH 53542016 PONTAULT UMS 2 – NANTEUIL 1 SENIORS D3B du 17/05/2026

29/01/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 15h00

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
-------	-----------	----------	--------

FORET ES 21	U18	D3C	57 € (Amende Triplé – 3 dernières rencontres)
-------------	-----	-----	--

Commission Départementale des Délégués

PROCÈS VERBAL du MARDI 21 JANVIER 2026

Président : Jean-Marc DENIS

Présents : Patricia GUILIANI

Présent en visioconférence : Freddy Bismuth

Convocation d'un délégué

Le délégué concerné recevra une notification officielle.

Commission Départementale des Délégués

PROCÈS VERBAL du MARDI 14 AVRIL 2026

Président : Jean-Marc DENIS

Présents : Patricia GUILIANI, Franck LE COURT,

Excusés : Éric OUCHENE, Patrick PHILIPPE, Daniel CARDOUX, Mickael MAETZ, Freddy BISMUTH

Convocation d'un délégué

Le délégué concerné recevra une notification officielle.

Commission Départementale des Délégués

PROCÈS VERBAL du MARDI 14 AVRIL 2026

Président : Jean-Marc DENIS

Présents : Patricia GUILIANI, Franck LE COURT,

Excusés : Éric OUCHENE, Patrick PHILIPPE, Daniel CARDOUX, Mickael MAETZ, Freddy BISMUTH

Convocation d'un délégué

Le délégué concerné recevra une notification officielle.



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Lundi 13 Avril 2026

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

DEMANDE DE MODIFICATION – LISTES

VAL D'EUROPE FC : Demande de **2 changements dans la liste U11 Espoir (U11-3)** en date du 10/04/26.

- La Commission, jugeant de la régularité du fichier fourni. **Demande acceptée, avec prise d'effet au 18/04/26.** 1 changement restant sur la durée du Challenge

VAL D'EUROPE FC : Demande de **3 changements dans la liste U12 Espoir (U12-3)** en date du 10/04/26.

- La Commission, jugeant de la régularité du fichier fourni. **Demande acceptée, avec prise d'effet au 18/04/26.** Plus de changement possible sur la durée du Challenge

SAVIGNY LE TEMPLE FC : Demande de **2 changements dans la liste U13 Espoir (U13-2)** en date du 10/04/26.

- La Commission, jugeant de la régularité du fichier fourni. **Demande acceptée, avec prise d'effet au 18/04/26.** 1 changement restant sur la durée du Challenge

US VAIRES FOOTBALL 77 : Demande de **3 changements dans la liste U11 Espoir (U11-2)** en date du 10/04/26.

- La Commission, jugeant de la régularité du fichier fourni. **Demande acceptée, avec prise d'effet au 18/04/26.** Plus de changement possible sur la durée du Challenge

US VAIRES FOOTBALL 77 : Demande de **3 changements dans la liste U12 Espoir (U12-3)** en date du 12/04/26.

- La Commission, jugeant de la régularité du fichier fourni. **Demande acceptée, avec prise d'effet au 20/04/26. Les joueurs concernés par les 3 changements ne pourront pas prendre part à la finale départementale Jour de Coupe U12-U13 du 18/04/26**

US LAGNY MESSAGERS : Rajout de 2 joueurs **dans la liste U11 Espoir (U11-2)** en date du 10/04/26. Prise en considération des rajouts par la Commission

FC MELUN : Demande de **3 changements dans la liste U13 Espoir (U13-3)** en date du 13/04/26.

- La Commission, jugeant de la régularité du fichier fourni. **Demande acceptée, avec prise d'effet au 21/04/26. Les joueurs concernés par les 3 changements ne pourront pas prendre part à la finale départementale Jour de Coupe U12-U13 du 18/04/26**

US LOGNES : Demande de **3 changements dans la liste U10 Excellence (U10-1)** en date du 10/04/26.

- La Commission, jugeant de la régularité du fichier fourni. **Demande acceptée, avec prise d'effet au 18/04/26.** Plus de changement possible sur la durée du Challenge

REPRISE DE DOSSIER

Criterium U11 Excellence du 28/03/26

Rencontres : USF Trilport 1 – ASA Montereau 1

N° de rencontre : 55130534

Poule : D

Réception et lecture du rapport de l'ASA Montereau, en date du 1^{er} Avril 2026, concernant l'arrêt de la rencontre, l'arbitrage de la rencontre, la blessure de deux joueurs de l'ASA Montereau, l'attitude de l'Éducateur de l'USF Trilport et les propos tenus par l'arbitre de la rencontre à l'égard des joueurs de l'ASA Montereau

La Commission demande des rapports, pour le 07/04/26, concernant l'arrêt de la rencontre, l'arbitrage de la rencontre, la blessure de deux joueurs de l'ASA Montereau, l'attitude de l'Éducateur de l'USF Trilport et les propos tenus par l'arbitre de la rencontre à l'égard des joueurs de l'ASA Montereau à :

- Mr CHETTOUH Amar, éducateur de ASA Montereau
- Mme RABHIA Kahina, déléguée bénévole de ASA Montereau
- Mr GAZOULEMA John, éducateur de USF Trilport
- Mr NYAME Georges, éducateur de USF Trilport

Réception et lecture du rapport de Mr CHETTOUH Amar, éducateur de l'ASA Montereau, en date du 08/04/26, concernant l'arrêt de la rencontre, l'attitude de l'arbitre de la rencontre et les propos tenus, l'arbitrage de la rencontre, le comportement des adultes responsables de l'USF Trilport

Réception et lecture du rapport de Mme RABHIA Kahina, dirigeante de l'ASA Montereau, en date du 08/04/26, concernant l'arrêt de la rencontre, l'attitude menaçante de l'arbitre de la rencontre et les propos tenus, l'arbitrage de la rencontre, le comportement et les propos tenus de la part des adultes responsables de l'USF Trilport

Réception et lecture du rapport de Mr Cirany LENNY, arbitre de la rencontre non mentionné comme tel sur la feuille de match, en date du 07/04/26, concernant le déroulement et l'arrêt de la rencontre et l'attitude de l'éducateur de l'ASA Montereau.

Réception et lecture du rapport de Mr GAZOULEMA John, éducateur de USF Trilport, en date du 07/04/26, concernant le déroulement de la rencontre et les faits survenus. Précision sur la présence de 8 joueurs adverses, la feuille de match indiquant 10 joueurs

La Commission, au regard des rapports contradictoires et des anormalités administratives d'usage, transmet le dossier à la Commission Départementale de Discipline



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Jeudi 16 Avril 2026

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CHALLENGE 77 U10

La Commission procède ce jour aux vérifications d'usage concernant les challenges joués et procède aux décisions suivantes :

Disqualification des équipes suivantes :

- **Poule D : Bussy St Georges 12.**

- Article 1 du Règlement du Challenge 77 U10 : « La hiérarchie des équipes en Challenge doit être identique à celle des Critériums »
- Article 6 du Règlement du Challenge 77 U10 : « A l'issue des 1/8 de finales, les équipes du Critérium Espoir qualifiées pour le tour suivant devront fournir une liste de 16 joueurs qui seuls pourront participer à la suite de la compétition, celle-ci devra être fournie au moins 15 jours avant le ¼ de finale. Pour les équipes du Critérium Excellence, la liste fournie pour le 14 novembre sera prise en compte »
- Article 6 du Critérium Espoir U10/U11 : « Pour les équipes encore qualifiées en Challenge, les clubs s'engagent à fournir, au plus tard pour le 2 Janvier, une liste de 16 joueurs par équipe qui seront les seuls à pouvoir participer à la suite du Challenge et du Critérium »

Considérant que l'équipe de Bussy 12 ne correspond pas à la liste transmise pour cette équipe,

Par ces motifs,

L'équipe est éliminée du Challenge

- **Poule D : CS Meaux 11**

- Article 6.1 du Règlement du Challenge Challenge 77 U10 : « A l'issue des 1/8 de finales, les équipes du Critérium Espoir qualifiées pour le tour suivant devront fournir une liste de

16 joueurs qui seuls pourront participer à la suite de la compétition, celle-ci devra être fournie au moins 15 jours avant le ¼ de finale. Pour les équipes du Critérium Excellence, la liste fournie pour le 14 novembre sera prise en compte »

- *Article 3 du Règlement du Critérium Excellence : « ...Chaque club s'engage à fournir, au plus tard pour le 14 novembre, une liste de 16 joueurs par équipe qui seront les seuls à pouvoir participer à la suite du Critérium. Il sera possible de changer 3 joueurs maximum de cette liste, sous réserve d'être entérinés au préalable par le District, la demande devant être faite au moins 8 jours avant le tour suivant, en utilisant exclusivement le modèle de liste envoyé par le district. Toute demande ne respectant pas cette procédure sera refusée. Des contrôles aléatoires pourront être effectués tout au long de la saison Tout manquement à ces règles (point 1) ci-dessus pourra être suivi d'une sanction prévue à l'Annexe Financière Foot Animation du District 77 et d'une sanction sportive pouvant aller jusqu'à la disqualification des équipes concernées dans les Challenges.... »*

Considérant qu'un contrôle des feuilles de match du Critériums a été effectué,

Considérant que l'équipe de Meaux ne correspond à l'équipe évoluant habituellement en Critérium,

Par ces motifs,

L'équipe est éliminée du Challenge

- **Poule E : Sénart Moissy 11**

- *Article 6.1 du Règlement du Challenge Challenge 77 U10 : « A l'issue des 1/8 de finales, les équipes du Critérium Espoir qualifiées pour le tour suivant devront fournir une liste de 16 joueurs qui seuls pourront participer à la suite de la compétition, celle-ci devra être fournie au moins 15 jours avant le ¼ de finale. Pour les équipes du Critérium Excellence, la liste fournie pour le 14 novembre sera prise en compte »*
- *Article 3 du Règlement du Critérium Excellence : « ...Chaque club s'engage à fournir, au plus tard pour le 14 novembre, une liste de 16 joueurs par équipe qui seront les seuls à pouvoir participer à la suite du Critérium. Il sera possible de changer 3 joueurs maximum de cette liste, sous réserve d'être entérinés au préalable par le District, la demande devant être faite au moins 8 jours avant le tour suivant, en utilisant exclusivement le modèle de liste envoyé par le district. Toute demande ne respectant pas cette procédure sera refusée. Des contrôles aléatoires pourront être effectués tout au long de la saison Tout manquement à ces règles (point 1) ci-dessus pourra être suivi d'une sanction prévue à l'Annexe Financière Foot Animation du District 77 et d'une sanction sportive pouvant aller jusqu'à la disqualification des équipes concernées dans les Challenges.... »*

Considérant qu'un contrôle des feuilles de match du Critériums a été effectué,

Considérant que l'équipe de Sénart ne correspond à l'équipe évoluant habituellement en Critérium,

Par ces motifs,

L'équipe est éliminée du Challenge

Impossibilité d'accès à la finale :

- **Poule H : US Vaires 11.**

- *Article 4 du Règlement du Challenge 77 U10 : Une seule équipe par club peut se qualifier pour la Finale Départementale... Si deux ou plusieurs équipes d'un même club terminent première ou seconde, c'est l'équipe ayant le plus de points qui se qualifie.*

Considérant que Vaires 12 a obtenu plus de points que Vaires 11,

Par ces motifs,

L'équipe 11 est éliminée du Challenge

La Commission valide les qualifications des équipes suivantes pour la finale départementale du samedi 08/05/26 à Roissy en Brie, sous réserve du respect des règlements

- CS DAMMARTIN 11
- USM VILLEPARISIS 11
- US TORCY PVMF 11
- RCP FONTAINEBLEAU 11
- ROISSY EN BRIE FC
- US VAIRES FOOTBALL 77 12
- AS CHELLES 11
- SAVIGNY LE TEMPLE FC 11
- CS MEAUX ACADEMY 13
- UMS PONTAULT COMBAULT 11
- FC DAMMARIE LES LYS 11
- OYMPIQUE DU LOING 11
- CPS PROVINS 11
- USD FERRIERES 11
- CRECY FC 11
- US LOGNES 11

Une réunion de préparation à la finale avec tirage des premières rencontres se tiendra en visioconférence le mercredi 29 Avril 2026 à 19h. Chaque équipe qualifiée doit être représentée sous peine d'amende financière (cf : Annexe financière du Football Animation). Le lien pour la visioconférence sera transmis aux clubs qualifiés, sur la messagerie officielle, Jeudi 23/04/26

CHALLENGE 77 U12

La Commission procède ce jour aux vérifications d'usage concernant les challenges joués et procède aux décisions suivantes :

La Commission valide les qualifications des équipes suivantes pour la finale départementale du samedi 08/05/26 à Roissy en Brie, sous réserve du respect des règlements

Impossibilité d'accès à la finale :

- **Poule H : Sénart Moissy 12**
 - Article 4 du Règlement du Challenge 77 U12 : *Une seule équipe par club peut se qualifier pour la Finale Départementale... Si deux ou plusieurs équipes d'un même club terminent première ou seconde, c'est l'équipe ayant le plus de points qui se qualifie.*

Considérant que Vaires 12 a obtenu plus de points que Vaires 11,

Par ces motifs,

L'équipe 12 est éliminée du Challenge

La Commission valide les qualifications des équipes suivantes pour la finale départementale du samedi 18/04/26 à Ozoir-La-Ferrière, sous réserve du respect des règlements :

- SENART MOISSY 11
- NOISIEL FA 11
- USM VILLEPARISIS 11
- CS DAMMARTIN 11
- US TORCY PVMF 11
- NANDY FC 11
- RCP FONTAINEBLEAU 11
- LE MEE SPORTS FOOTBALL 11
- VAL D'EUROPE FC 11
- BUSSY ST GEORGES FC 11
- MELUN FC 11
- UMS PONTAULT COMBAULT 11
- ES NANGIS 11
- US VAIRES FOOTBALL 77 11
- US TRILPORT 11
- CLAYE SOUILLY 11

Une réunion de préparation à la finale avec tirage des premières rencontres se tiendra en visioconférence le mercredi 29 Avril 2026 à 19h. Chaque équipe qualifiée doit être représentée sous peine d'amende financière (cf : Annexe financière du Football Animation). Le lien pour la visioconférence sera transmis aux clubs qualifiés, sur la messagerie officielle, Jeudi 23/04/26

CHALLENGE FOOT PASSION U10/U11

La Commission procède ce jour aux vérifications d'usage concernant les challenges joués et procède aux décisions suivantes :

Disqualification des équipes suivantes :

- **Poule B : Val de France 4**
 - o Article 6 du Règlement du Challenge Foot Passion U10/U11 : *A l'issue du premier tour du Jour de Coupe, les équipes du Critérium Espoir qualifiées pour le premier tour du Challenge Football Passion devront fournir une liste de 16 joueurs qui seuls pourront participer à la suite de la compétition, celle-ci devra être fournie au moins 15 jours avant le 1er tour du Challenge Passion (02 Janvier) »*
 - o Article 6 du Critérium Espoir U10/U11 : *« Pour les équipes encore qualifiées en Challenge, les clubs s'engagent à fournir, au plus tard pour le 2 Janvier, une liste de 16 joueurs par équipe qui seront les seuls à pouvoir participer à la suite du Challenge et du Critérium »*

Considérant que l'équipe de Val France a plus de 3 joueurs ne correspond pas à la liste transmise pour cette équipe,

Par ces motifs,

L'équipe est éliminée du Challenge

- **Poule C : Claye Souilly 12**

- Article 6 du Règlement du Challenge Foot Passion U10/U11 : *A l'issue du premier tour du Jour de Coupe, les équipes du Critérium Espoir qualifiées pour le premier tour du Challenge Football Passion devront fournir une liste de 16 joueurs qui seuls pourront participer à la suite de la compétition, celle-ci devra être fournie au moins 15 jours avant le 1er tour du Challenge Passion (02 Janvier) »*
- Article 6 du Critérium Espoir U10/U11 : *« Pour les équipes encore qualifiées en Challenge, les clubs s'engagent à fournir, au plus tard pour le 2 Janvier , une liste de 16 joueurs par équipe qui seront les seuls à pouvoir participer à la suite du Challenge et du Critérium »*

Considérant que les joueurs ayant participé sont des joueurs U11 alors que l'équipe est une équipe U10,

Par ces motifs,

L'équipe est éliminée du Challenge

La Commission valide les qualifications des équipes suivantes pour la finale départementale du samedi 02/05/26 à Servon, sous réserve du respect des règlements

- **US TORCY PVMF 12**
- **SPORTING CLUB PORTUGAIS PONTAULT COMBAULT 2**
- **BUSSY ST GEORGES FC 3**
- **MORET VENEUX FC 2**
- **US VAIRES FOOTBALL 77 13**
- **FERTE SOUS JOUARRE 12**
- **AS VAL DE L'YERRES 2**
- **AS CHELLES 4**

Une réunion de préparation à la finale se tiendra en visioconférence le mercredi 29 Avril 2026 à 18h15. Chaque équipe qualifiée doit être représentée sous peine d'amende financière (cf : Annexe financière du Football Animation). Le lien pour la visioconférence sera transmis aux clubs qualifiés, sur la messagerie officielle, Jeudi 23/04/26

CHALLENGE FOOT PASSION U12/U13

La Commission procède ce jour aux vérifications d'usage concernant les challenges joués et procède aux décisions suivantes :

La Commission valide les qualifications des équipes suivantes pour la finale départementale du samedi 02/05/26 à Servon, sous réserve du respect des règlements

- OZOIR FC 77 12
- AS CHELLES 13
- ANNET SUR MARNE AS 11
- SERVON FC 12
- CS DAMMARTIN 13
- CA COMBS LA VILLE 2
- FC DAMMARIE 2
- VAL D'EUROPE FC 2

Une réunion de préparation à la finale se tiendra en visioconférence le mercredi 29 Avril 2026 à 18h15. Chaque équipe qualifiée doit être représentée sous peine d'amende financière (cf : Annexe financière du Football Animation). Le lien pour la visioconférence sera transmis aux clubs qualifiés, sur la messagerie officielle, Jeudi 23/04/26

DEMANDE DE MODIFICATION – LISTES

FA NOISIEL 1 : Demande de **2 changements dans la liste U11 Excellence** en date du 10/04/26.

- La Commission, jugeant de la régularité du fichier fourni. **Demande acceptée, avec prise d'effet au 18/04/26.** 1 changement restant sur la durée du Challenge

AS VAL DE L'YERRES : Demande de **1 changement dans la liste U13 Espoir** en date du 16/04/26.

- La Commission, jugeant de la régularité. **Demande refusée, le format n'étant pas celui attendu.**

Article 6 des Challenges : « Il sera possible de changer 3 joueurs maximum de cette liste, sous réserve que la modification soit entérinée au préalable par le District, la demande devant être faite au moins 8 jours avant le tour suivant en **utilisant exclusivement le modèle de liste envoyé par le district. Toute demande ne respectant pas cette procédure sera refusée** »



CALENDRIER FORMATIONS 2025·2026



FORMATIONS	DATES	LIEU	Nombre de pré-inscrit	Places restantes
CFI U6/U9	<i>1er jour : 11/05/26 2ème jour : 11/06/26</i>	LESIGNY	13	8
CFI U10/U13	<i>1er jour : 12/05/26 2ème jour : 12/06/26</i>	LE MEE S/SEINE	FORMATION	COMPLETE
Journée complémentaire coach seniors	<i>Le 01/06/26</i>	MONTRY	7	17